



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

**Afssa – dossier N°2040109-MILLENIMUM OPTI
Dossier rattaché N°9700127**

Maisons-Alfort, le 29 avril 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour de la liste des usages autorisés
de la préparation phytopharmaceutique
MILLENIMUM OPTI, n° intrant 2040109**

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Afssa des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier relatif à la demande de mise à jour de la liste des usages autorisés de la préparation MILLENIMUM OPTI, présenté par DUPONT SOLUTIONS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence LEXUS MILLENIMUM, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9700127, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2009;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour de la liste des usages de la préparation MILLENIMUM OPTI, présentée par DUPONT SOLUTIONS.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND